

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2022-103

SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2022

Date de convocation du conseil municipal : 6 Décembre 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLU : Monsieur Jean-José GARCIA

Membres présents : M. Sébastien MICHEL (maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; M. Loïc ALIRAND ; Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Raphaël BERGER (adjoint) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNAL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Jean-José GARCIA ; M. Pierre POINSOT ; M. Jean-Philippe CORDIN ; Mme Martine BIARD ; Mme Laure DESCHAMPS ; M. Damien CADE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; Mme Christelle GERIN-EPELY ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Damien JACQUEMONT ; M. Claude LARDY ; Mme Florence ASTI-LAPPERRIÈRE ; Mme Patricia GARCIA ; M. Jérôme FRANÇOIS.

Membres absents ayant donné pouvoir : Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) donne pouvoir à Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Emile COHEN donne pouvoir à M. Christophe MOREL-JOURNAL (adjoint) ; M. Jean-Pierre MANIGLIER donne pouvoir à M. Jean-José GARCIA ; Mme Nicole BRIAND donne pouvoir à M. Pierre POINSOT ; Mme Isabelle BUSQUET donne pouvoir à Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES donne pouvoir à Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; Mme Olivia ROBERT donne pouvoir à Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Thibaut LE NORMAND donne pouvoir à M. Jacques CHEVALEYRE.

Membre absent : M. Nicolas de GARILHE.

Nombre de présents : 24

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de votants : 32

OBJET MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur la modification du tableau des emplois permanents.

Suppression	Création	Observations	Service	Fonction
	Rédacteur	Création de poste dans le cadre de la modification de l'organisation du secteur culturel	DAECS	Responsable du service Espace Ecully et Partenariats

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26 ;

Vu le tableau des emplois permanents de la collectivité au 9 septembre 2022 ;

Vu les inscriptions budgétaires au chapitre 012, charges de personnel ;

La Commission Ressources Humaines du 30 novembre 2022 entendue ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré,

Par 28 voix pour et 4 abstentions (Groupe Ecully Naturellement).

- Actualise le tableau des emplois permanents de la commune tel que défini ci-dessus ;
- Dit que les charges de personnels relatives aux effectifs de la commune d'Écully sont prévues chaque année au chapitre 012 du budget concerné.

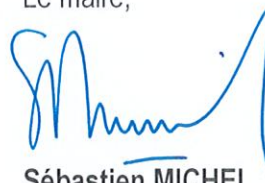
Ainsi délibéré,
A Écully, le 15 décembre 2022

Le secrétaire,



Jean-José GARCIA

Le maire,



Sébastien MICHEL

Certifié exécutoire le 16 DEC. 2022
Le maire



Sébastien MICHEL

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Modification du tableau des emplois permanents

Date de transmission de l'acte : 16/12/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 16/12/2022

Numéro de l'acte : 2022-103 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 069-216900811-20221215-2022-103-DE

Date de décision : 15/12/2022

Acte transmis par : Caroline CHER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

4. Fonction publique

4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

4.1.1. Délibérations relatives aux créations, transformations, suppressions d'emplois permanents